

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AGENCE NATIONALE

DES BOURSES DU GABON

DIRECTION GENERALE

DIRECTION DES SYSTEMES
D'INFORMATION

SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION *TEA*



RÉPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

N° 00 05 64 /PR/ANBG/DG/DSI/SSI

COMMUNIQUE

Le Directeur Général porte à la connaissance des étudiants boursiers au titre de l'année académique 2018-2019 n'ayant pas pu se faire bancariser avant la date du **12 juillet 2019** et possédant leur attestation de bourse, que la date limite de dépôt des réclamations est fixée au **20 septembre 2019** à notre agence sis à OLOUMI porte **A16**. Au-delà de cette date, plus aucune réclamation de bourse relative à la bancarisation ne sera acceptable.

Fait à Libreville, le 02 septembre 2019

Le Directeur Général



Joël LEHMAN SANDOUNGOUT